

Convocation du Conseil municipal

Dossier suivi par Mme Céline GARROUSTE
dircab@bouzigues.fr
Réf. : CR/JB/CG/2025-18

A Bouzigues, le 28 novembre 2025

Monsieur le Maire

A

**Mesdames, Messieurs les Conseillers
municipaux de Bouzigues**

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil municipal qui se déroulera le :

Jeudi 04 décembre 2025, à 15h, en Mairie, salle des mariages.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 01 septembre 2025
- Dossiers soumis à délibération :

AFFAIRES FONCIERES – URBANISME

1. Droit de Préemption Urbain - Parcelle cadastrée section AK 13
2. Droit de Préemption Urbain - Parcelle cadastrée section AK 11
3. Droit de Préemption Urbain - Parcelles cadastrées section AC 234
4. Droit de Préemption Urbain - Parcelle cadastrée section AC 39
5. Droit de Préemption Urbain - Parcelle cadastrée section AC 384
6. Droit de Préemption Urbain - Parcelle cadastrée section AC 241
7. Droit de Préemption Urbain - Parcelle cadastrée section AC 171
8. Droit de Préemption Urbain - Parcelles cadastrées section AH 28 et AH 29
9. Droit de Préemption Urbain - Parcelle cadastrée AH 408

RESSOURCES HUMAINES

10. Protection sociale complémentaire - participation pour la couverture du risque santé des agents à compter du 1er janvier 2026
11. Approbation de la convention d'adhésion à la médecine préventive pour la période 2026-2028
12. Convention d'adhésion à la mission de délégué à la protection des données (DPD) avec le CDG 34

AFFAIRES JURIDIQUES

13. Autorisation donnée au Maire pour ester en justice : défense des intérêts de la Commune de BOUZIGUES dans l'instance n° 2503076-1 conjoints Ferrer, Kimmel et des SAR Camping LL et Camping Lou Labech

FINANCES

- 56. Attribution d'une subvention complémentaire (OCCE) et de deux subventions exceptionnelles (APEB et Amicale du Port) au titre de l'exercice 2025
- 57. Prise en charge des frais de transport scolaire dans le cadre de la participation des enfants de l'école maternelle et élémentaire de BOUZIGUES aux spectacles présentés par le Théâtre de Molière de SETE
- 58. Budget principal - Ouverture anticipée de crédits pour 2026
- 59. Budget du Port - Ouverture anticipée de crédits pour 2026

CM du 04/12/2025

COMMUNICATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
--

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Cédric RAJA

